

# Programme cantonal du Centre Gauche-PCS (CG-PCS) 2021-2026 : « Donner une orientation différente à notre canton »

Version approuvée par l'AD du 10 septembre 2021 à Granges-Paccot

## 1. Une société plus juste : repartir et rebâtir après la crise liée au Covid-19

### PLAN DE SOUTIEN CANTONAL

Le canton doit mettre en place, de manière prioritaire, un plan de soutien en réponse aux conséquences sociales et économiques de la pandémie qui continuent à se faire sentir. Ce plan doit notamment inclure les éléments suivants :

#### **Accélérer la transition énergétique et consolider l'économie locale**

Renforcer et mettre en œuvre les objectifs du canton en matière de transition énergétique, et mieux coordonner les ressources et les leviers cantonaux, afin de répondre à l'urgence climatique et aux défis énergétiques à des prix abordables (avec une neutralité carbone à l'horizon 2040 et la société 2000 watts à l'horizon 2050). Le canton doit aussi concevoir une stratégie pour une économie circulaire, locale, solidaire et respectueuse de l'environnement.

#### **Élargir les aides financières**

Poursuivre ses efforts pour soutenir les personnes et les organisations que la crise du Covid a mises dans une situation précaire : un appui ciblé aux organisations sociales, culturelles et sportives afin de contribuer au maintien de la santé et des liens sociaux ; les soutiens accordés aux professionnel-le-s, notamment de la culture, du sport, du commerce local et de la restauration doivent être renouvelés ou prolongés si nécessaire.

#### **Soutenir l'emploi**

Sans attendre et dans une logique de durabilité, lancer et mener les projets d'aménagement et d'infrastructures prévus ; ces chantiers importants sont producteurs d'emplois. De nouveaux emplois sont à concevoir dans ce contexte, en particulier dans la transition énergétique et l'économie circulaire.

### POLITIQUE FAMILIALE

Elément fondamental de notre société, la famille, qu'elle soit traditionnelle, monoparentale, recomposée ou avec des parents non mariés avec enfants doit être au centre d'une politique familiale cantonale. Cela signifie que dans tous les domaines d'activité de l'Etat, l'attention aux besoins de cette cellule sociétale qu'est la famille doit être prise en compte dans les domaines de la santé, de la formation, du travail, de l'aménagement, de la sécurité, de la justice ou des finances.

Lors de chaque développement, les besoins spécifiques des familles et l'impact sur ces dernières doit être considéré (dans la même logique que l'Agenda 21 pour la transition écologique). Le fait d'élever des enfants ne doit pas être considéré comme un luxe réservé aux parents fortunés. Nous voulons que les familles d'aujourd'hui, qui font face à des défis nouveaux et n'y sont pas toujours préparées, reçoivent le soutien nécessaire, et pas seulement financier. Pour nous, la politique familiale que notre canton doit mettre en place doit abandonner la seule considération économique pour revenir à ce qui est essentiel : le lien entre les personnes.

L'allocation familiale octroyée à chaque enfant doit tenir compte du coût réel que représente le fait d'élever un enfant et être augmentée à 400 francs. Les familles à revenu modeste doivent bénéficier de prestations complémentaires leur garantissant un revenu minimum.

Après des années de tergiversations depuis le lancement de la proposition par le **CG-PCS** en 2010, et l'utilisation de tous les instruments parlementaires par nos député.e.s l'engagement de notre parti en faveur de prestations complémentaires pour les familles à revenu modeste a porté ses fruits : le projet de loi est en consultation. Nous demandons à l'Etat d'améliorer son projet en prenant en compte les propositions spécifiques élaborées par notre parti, notamment l'âge limite de 8 ans dénié de tout sens dans l'application quotidienne. La mise en œuvre de ces prestations complémentaires doit être une priorité de la nouvelle législature.

Le nombre de places d'accueil dans les institutions s'occupant d'enfants en âge préscolaire (crèches, mamans de jour, de places d'accueil extrascolaire) est encore et toujours nettement insuffisant et celles-ci restent inaccessibles à de nombreux parents. Le canton, les communes et l'économie qui en bénéficient largement doivent contribuer à une amélioration de l'offre, ainsi qu'à un soutien financier plus important. La nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil extrascolaires doit mettre en place les conditions d'une meilleure réalisation.

Le canton de Fribourg est un des rares cantons sans politique active du logement. Le **CG-PCS** s'engage pour que notre canton se dote d'une telle loi. Cette loi devra inclure des mesures d'encouragement, tout en assurant une mixité sociale équilibrée dans les quartiers et les villages. D'autre part, les moyens financiers existants à cette fin doivent être utilisés.

## POLITIQUE DE SANTÉ

Les subventions pour les primes des caisses maladie doivent prioritairement abaisser les primes des personnes de condition modeste et des familles. Le canton doit mettre en place une caisse maladie publique, si nécessaire avec d'autres cantons.

La planification hospitalière cantonale doit viser une bonne gestion et un service de qualité. La collaboration entre les hôpitaux publics et les cliniques privées doit être intensifiée, en prenant garde à ne pas encourager la médecine « business ».

Le plan de mesures prévu par Senior+ doit être mis en application dans le temps prévu, avec les priorités décidées. Afin d'éviter des coûts élevés que provoque le placement en institutions de personnes dépendantes, il est nécessaire de mieux soutenir les proches aidants. L'indemnité forfaitaire qui leur est allouée sera adaptée (le montant étant resté le même depuis plus de 30 ans). Leurs tâches seront allégées par toute une série de dispositions, en particulier la mise en place de foyers d'accueil de jour, le développement d'auxiliaires de vie, le soutien aux différents services de relève à domicile, etc. Des logements appropriés pour des personnes âgées, dotés de service différenciés de soutien, doivent être rapidement réalisés avec le soutien du canton comme le demandait la motion populaire du **CG-PCS**. L'Etat doit participer financièrement pour inciter les communes à être les maîtres d'ouvrage ou partenaire majoritaire de tels projets.

Les diverses institutions privées qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse, des personnes âgées, handicapées ou marginalisées doivent être chargées de leurs tâches par mandats de prestations qui couvrent leurs charges et leur laissent une large autonomie sans toutefois renoncer au contrôle du respect des objectifs. Les personnes handicapées qui ont une possibilité de vivre de manière indépendante doivent être soutenues pour l'obtention de la contribution d'assistance de l'AI.

Le développement des lieux pour un accueil temporaire pour des personnes en crise dans le domaine psychiatrique (clinique de nuit ou de jour, lieu de crise) est indispensable. De même, les lieux d'accueil et services de soutiens pour des personnes dépendantes, âgées, handicapées ou atteintes de maladies incapacitantes (Alzheimer, Parkinson etc.) doivent être soutenus et financés par des mandats de prestations.

## 2. Accélérer la transition énergétique : un canton neutre en CO<sub>2</sub> d'ici 2040

### CLIMAT

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les activités humaines sont responsables des changements climatiques. Les dégâts provoqués par l'accélération du dérèglement climatique sont toujours plus importants, récurrents et graves.

Notre canton a le devoir de faire sa part. Le **CG-PCS** s'engage pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2026, soit à la fin de la prochaine législature, la neutralité carbone d'ici 2040, une société à 4000 watts à l'horizon 2030, et 2000 watts en 2050. Ces stratégies doivent faire l'objet d'objectifs annuels chiffrés, ambitieux et réalisables.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le plan directeur cantonal doit garantir un aménagement du territoire cohérent qui densifie qualitativement le milieu bâti dans les localités, les centres urbains, les agglomérations et les zones d'activité. Il vise notamment à :

- stopper l'étalement urbain,
- préserver les terres et la biodiversité,
- réduire la dépendance énergétique,
- diminuer la dépendance aux transports individuels motorisés qui tout créant les conditions cadres favorables au développement des transports publics et de la mobilité active.

Les zones d'activité doivent être planifiées et gérées à l'échelle régionale, à proximité des axes de communication, connectées aux transports publics, et en prenant garde de préserver celles qui sont connectées au rail pour le transport des marchandises.

Le canton doit aussi compléter son système d'indemnité et de taxe sur la plus-value par une taxe sur la densification percevant également la plus-value sur les projets de densification urbains.

### MOBILITÉ

Notre canton doit prioriser et augmenter ses efforts pour créer un réseau de transports publics régionaux et urbains neutre en CO<sub>2</sub>, performants et permettant de connecter les régions tout comme de désengorger les centres urbains.

La mobilité active (déplacements à pied et à vélo) doit être développée, sans oublier la mobilité combinée (interface entre différents modes de transports).

Un réseau cyclable cantonal performant, reliant les localités et se complétant au réseau de cyclotourisme doit être créé dans le respect de la volonté populaire exprimée par l'acceptation de l'initiative vélo au niveau suisse.

Le plan de mobilité de l'administration cantonale doit être révisé sans délai afin de le rendre exemplaire et compatible avec les enjeux climatiques.

Il faut réviser les dispositions prévues dans la législation cantonale en matière de dimensionnement du stationnement privé et des entreprises, afin de créer des conditions aptes au développement de la mobilité douce et des transports publics.

Nous voulons que notre canton accélère par la création d'un fonds pérenne, les projets de modération de trafic et de mobilité active dans les communes et permettant l'entretien du réseau des sentiers pédestres sur l'ensemble du canton. Ces démarches doivent être prioritaires sur la

construction de nouvelles routes ou routes de contournement qui doivent en cas de réalisation inclure impérativement des mesures d'accompagnement.

Enfin, le canton de Fribourg doit participer à des projets fédéraux permettant de tester la tarification de la mobilité (*mobility pricing*).

## BIODIVERSITÉ

La préservation de la biodiversité doit être une priorité cardinale, tout comme la préservation des surfaces agricoles. Les efforts pour soutenir la transition vers des exploitations biologiques doivent être intensifiés afin notamment de préserver nos eaux, dont le captage, la distribution et l'épuration doivent rester en mains publiques. La revitalisation et le réaménagement de nos cours d'eau et sols dans leur état naturel doit être soutenue.

Le captage, la distribution et l'épuration de l'eau doivent rester en mains publiques.

## ÉNERGIE

Notre canton doit se doter d'une stratégie énergétique ambitieuse permettant de réduire sa consommation d'énergie de 60% d'ici 2040.

Dans le même délai, il doit couvrir ses besoins énergétiques principalement par des sources renouvelables. Il maintient et développe le subventionnement de projets permettant des économies d'énergie et de production d'énergie renouvelables. Il réalise au plus vite la valorisation des surfaces de toits des bâtiments publics pour une production de chaleur et d'électricité photovoltaïque.

Dans la mesure du possible, les lignes à haute tension doivent être enterrées.

## DÉCHETS

Notre canton doit se doter d'une stratégie visant à faire diminuer de 50% à l'horizon 2040 la quantité de déchets produits par la population et les activités économiques. Cette stratégie intègre les principes de l'économie circulaire, la valorisation des matières premières par le recyclage ou lorsque ce n'est pas possible la valorisation énergétique des déchets. Elle intègre aussi des mesures d'incitation et de sensibilisation.

La stratégie cantonale en matière de déchets s'inscrit aussi dans une volonté et la mise en place de mesures qui devraient permettre la prolongation de la durée de vie de nos décharges, d'éviter au maximum d'en créer de nouvelles, tout comme d'éviter le tourisme des déchets.

L'assainissement de la décharge de La Pila et des autres sites pollués doit être entrepris dans les meilleurs délais selon le principe pollueur-payeur.

Enfin, la gestion des déchets doit également rester sous contrôle public.

### 3. Formation et travail de qualité doivent contribuer à façonner le canton de Fribourg numérisé de demain

La numérisation constitue le défi majeur pour la société et l'économie de demain : il faut former et préparer les enfants avec l'objectif que la numérisation constitue une chance, et non pas seulement un processus technologique qui laisse de côté celles et ceux qui ne sont plus « à la page ». Équiper ne suffit pas, il faut préparer et comprendre l'utilisation et l'application de la numérisation.

#### SCOLARITÉ

Pour que tous les enfants de notre canton aient les mêmes chances de départ dans leur scolarisation et pour faciliter leur entrée à l'école enfantine, il est nécessaire de pouvoir proposer des mesures de soutien préscolaires (psychomotricité à ajouter aux prestations actuelles de logopédie et psychologie) facilement accessibles et préventives. Un concept cantonal doit être élaboré à cet effet.

D'une manière générale, l'école doit préparer l'enfant à comprendre et s'adapter aux changements culturels sociétaux, et technologiques, et soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants. L'école doit favoriser l'autonomie de l'enfant, mais doit aussi tenir compte des différences et de l'aider à développer au mieux ses compétences. Le maintien voire l'intégration d'enfants en difficulté dans des classes ordinaires doit être favorisé. Des solutions souples et perméables entre différentes offres de formation doivent être prévues. Les parents doivent être impliqués dans ces choix. Les choix doivent aussi tenir compte de la situation générale d'une classe.

Dans une optique préventive, nous préconisons l'intervention de travailleurs sociaux dans les écoles.

Pour les enfants en situation de handicap, les moyens nécessaires en termes de soutien doivent être mis en place afin de ne pas surcharger les enseignants déjà confrontés à des situations lourdes. Tous les moyens de l'enseignement spécialisé doivent être mis à disposition des classes ordinaires.

Les communes doivent mettre à disposition des infrastructures optimales et assurer une collaboration constructive avec les responsables d'établissement scolaire.

Les communes avec une offre d'accueil extrascolaire insuffisante doivent rapidement passer à l'action. La collaboration entre l'école et l'accueil extrascolaire doit être intensifiée.

L'effectif maximal d'une classe doit être réduit à 25 élèves et à 20 élèves à l'école enfantine. Dans le calcul de l'effectif des classes, il sera en outre tenu compte des enfants allophones ou en difficulté. Dans le même ordre d'idée, les CO doivent maintenir une taille raisonnable, et ne pas subir de contrainte institutionnelle, par exemple les frontières de district. Pour assurer une cohérence de la scolarité obligatoire, le CG-PCS propose de cantonaliser les cycles d'orientation.

L'école doit favoriser la compréhension entre les deux communautés linguistiques et le bilinguisme par des échanges scolaires (classes bilingues au choix des parents à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation professionnelle). Le plurilinguisme est aussi à encourager.

L'école doit permettre à chaque élève de bien terminer ses 11 ans d'enseignement de base et d'assurer le passage vers la formation professionnelle ou des études supérieures. « Pas de fin de scolarité obligatoire sans solution de poursuite ».

#### FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI

Chacun e doit pouvoir exercer une activité professionnelle de son choix lui permettant de vivre dignement. Dans la mesure où l'économie choisit d'abord des travailleurs expérimentés et « rentables », ceux qui perdent leur emploi, spécialement les personnes de plus de 50 ans, doivent trouver aide et conseil auprès des services de placement (publics et privés). Le canton doit accorder un soutien particulier à ces structures.

La formation continue doit être systématiquement développée pour éviter que des travailleurs·euses qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes se trouvent à la rue en raison de leur âge ou de changements importants de leur emploi, notamment en lien avec la numérisation. Une attention particulière doit être accordée à la formation professionnelle pour les personnes en situation de handicap. La formation professionnelle spécialisée doit également bénéficier d'un soutien financier suffisant garantissant un encadrement de qualité équivalente aux institutions sociales fribourgeoises.

Les conditions de travail et de salaires respecteront l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Des emplois à temps partiel devraient être créés de manière à faciliter les activités professionnelles à ceux qui entendent partager les tâches familiales.

Le chèque-emploi doit faire l'objet d'une grande promotion et d'une sensibilisation afin de lutter plus efficacement contre le travail au noir.

Il faut introduire un revenu minimal d'intégration et évaluer l'efficacité des mesures d'insertion dans la vie professionnelle, le cas échéant, développer des mesures visant à éliminer les nouvelles formes de pauvreté.

La collectivité publique encouragera la création de places d'apprentissage et favorisera la formation de jeunes par des préapprentissage et préformations notamment pour des jeunes socialement fragiles. Des cours de langues pour les travailleurs étrangers faciliteront leur intégration et leur formation.

Le personnel des hôpitaux publics doit continuer à être engagé selon le statut du personnel d'Etat, c'est-à-dire que la loi sur le personnel de l'Etat doit y être applicable. La logique du service public doit être maintenue, en particulier pour assurer la formation du personnel. Le **CG-PCS** demande qu'une convention collective de travail (CCT) soit signée pour les hôpitaux et cliniques privés de notre canton.

Les bourses de formation (apprentissage et étudiants) doivent être un moyen suffisamment attrayant pour inciter les jeunes à poursuivre leur formation (prise en compte des frais de logement extérieur).

Le **CG-PCS** souhaite que les entreprises qui forment des apprenti·e·s soient favorisées dans toute la mesure du possible dans le cadre de l'attribution des mandats des collectivités publiques.

Deux problèmes subsistent en ce qui concerne la formation professionnelle : d'une part les jeunes qui ont des difficultés scolaires, sociales et linguistiques ont du mal à trouver une place d'apprentissage et, d'autre part, les jeunes étrangers continuent à être l'objet de discrimination. Une formation lacunaire donne aux jeunes un sentiment de faiblesse et d'échec et entraîne de gros coûts sociaux. Les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage au terme de leur scolarité obligatoire doivent pouvoir disposer d'offres de passerelles (10<sup>ème</sup> année scolaire) ou de places de préapprentissage. L'accompagnement individuel dans la gestion de l'emploi offre de bonnes solutions qui doivent encore être améliorées.

L'attestation de formation professionnelle (AFP) doit être complétée par des conditions particulières au niveau cantonal afin de maintenir la formation professionnelle ouverte au plus grand nombre possible de jeunes.

La collaboration des entreprises formatrices avec les associations d'apprentissage peut engendrer des synergies et faire économiser des coûts.

## FORMATION CONTINUE ET SUPÉRIEURE

De nombreuses évolutions sociales, technologiques, et économiques – telle que la numérisation – ne pourront être maîtrisées que si chacun a la possibilité de se former tout au long de sa vie. Il faut donc améliorer l'accès à la formation continue pour chacun, formation dont aujourd'hui encore toutes et tous ne peuvent bénéficier pour des raisons liées à leurs parcours de vie, ou tout

simplement pour des motifs financiers. Les entreprises de notre canton bénéficient du haut niveau de formation, qui est un atout majeur pour l'attractivité de Fribourg : elles doivent donc contribuer à son financement.

Malgré un nombre d'étudiant.e.s en constante augmentation, les moyens financiers destinés aux bourses d'études restent inchangés. Pour les étudiant.e.s en provenance de milieux défavorisés, il devient donc de plus en plus difficile d'accéder aux études supérieures. Cette tendance doit être combattue.

## 4. Une économie saine et forte met l'humain au centre

### DES PLACES DE TRAVAIL SÛRES

Pour le CG-PCS, le droit au travail est un droit fondamental. Il s'engage pour un développement de mesures en faveur des groupes défavorisés sur le marché du travail tels que les jeunes, les femmes, les travailleurs aînés et les chômeurs de longue durée.

Le CG-PCS demande un développement des places de travail basé sur les principes de la durabilité, du partenariat social et de la compatibilité avec la vie familiale. Notre monde du travail a besoin de places de travail variées pour des personnes disposant de qualifications différentes.

Le CG-PCS soutient les petites et moyennes entreprises (PME) qui mettent la collaboratrice et le collaborateur et non le capital au centre de leurs préoccupations. Car ce sont les PME qui constituent les fondements de notre économie. Nous demandons des mesures de soutien en faveur des petites et moyennes entreprises et pour la création d'entreprises, en particulier celles qui contribuent activement à la transition énergétique.

### DES SALAIRES ÉQUITABLES

Là où le partenariat social ne semble pas fonctionner, ou est encore inexistant, c'est à l'Etat d'intervenir, en introduisant un salaire minimum cantonal, à l'instar de ce qui se fait déjà dans plusieurs cantons.

Il y a encore toujours de grosses différences de salaires entre les sexes. La loi fédérale qui prévoit un autocontrôle de l'égalité salariale par les entreprises de plus de 100 employé·e·s ne va pas assez loin. L'Etat doit œuvrer auprès des entreprises – y compris celles non soumises à l'obligation d'autocontrôle – pour encourager davantage l'égalité salariale, et dans tous les cas, refuser de travailler avec des entreprises qui ne respectent pas la loi.

La plus grande partie du travail non rémunéré (travail domestique, familial et bénévolat) est effectué par des femmes. Malgré le fait que de nombreuses campagnes et interventions ont déjà eu un certain effet, beaucoup de progrès reste à faire pour obtenir un partage équitable entre le travail rémunéré et non rémunéré. Nous avons besoin de structures d'accueil et de garde des enfants généralisées qui complètent la famille et l'école.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les résultats de la promotion économique qui visaient l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée en utilisant le levier fiscal n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes et ces efforts seront rendus encore plus vains à travers les développements récents de la politique fiscale internationale (taux minimal unifié décidé par les pays du G7). Ce sont les conditions-cadres qui sont les véritables atouts de notre canton : il faut les renforcer et les promouvoir encore davantage.

Il est essentiel de pouvoir mettre à disposition des nombreux·ses jeunes bien formés de notre canton des places de travail offrant de bonnes conditions d'emploi à du personnel qualifié (respect des conventions collectives de travail, pas d'emplois précaires et mal rétribués). Le canton doit développer une stratégie, prévoir des emplacements judicieux en portant le moins atteinte possible à l'environnement. Un travail coordonné doit être intensifié, avec la députation fédérale fribourgeoise pour défendre les intérêts du canton. Les conditions cadre d'implantation de nouvelles entreprises doivent être transparentes et attractives tout en évitant le dumping fiscal entre les cantons. La priorité sera donnée aux futures entreprises respectueuses de l'environnement.

Le canton doit soutenir les entreprises qui mettent les employé·e·s au centre de leur préoccupation, et qui engagent des apprenti·e·s et des personnes en situation d'handicap.

L'agriculture traverse une période difficile en raison de la baisse des prix de produits dont la Confédération garantissait des prix minimums. Les entreprises à caractère familial respectant



l'environnement dans sa manière de produire méritent le soutien des consommateurs et de l'Etat. Le canton aide les agriculteurs qui veulent faire une transition vers l'agriculture biologique (perte transitoire de rendement) ou qui travaillent avec des circuits courts.

La collaboration intercantonale qui s'est développée ces dernières années en matière doit se poursuivre dans tous les domaines.

Fribourg doit s'assurer que l'Institut agricole de Grangeneuve collabore plus étroitement avec Agroscope afin que le canton de Fribourg maintienne sa position de leader dans la recherche agricole en Suisse. La recherche doit mettre en œuvre toutes les synergies possibles avec l'Université, les HES, les entreprises innovantes afin que les unes et les autres puissent bénéficier de leurs expériences réciproques. Le **CG-PCS** soutient le développement du quartier d'innovation Bluefactory en ville de Fribourg ainsi que d'autres projets similaires alliant développement, innovation et emploi dans le reste du canton. Le **CG-PCS** souhaite que les infrastructures indispensables soient prises en charge par le canton. Le soutien aux start-ups qui travaillent dans les domaines des énergies renouvelables et qui offrent des places de travail aux jeunes formés dans le canton ne doit pas être oublié.

### DES IMPÔTS ÉQUITABLES

La politique fiscale de notre canton doit servir à garantir davantage d'équité dans la société, et non pas œuvrer uniquement dans le but de faire baisser les impôts directs progressifs et de les remplacer de plus en plus par des impôts indirects et par des taxes à effet dégressif, comme cela a été le cas ces dernières années. Il en est résulté une redistribution fiscale au détriment des bas et moyens revenus. Or les baisses d'impôts ne créent aucune place de travail, elles renforcent au contraire les effets négatifs au plan social et économique. Il faut, au cours des années prochaines, briser cette tendance à charger toujours plus les bas revenus et toujours moins les hauts revenus.

## 5. Garantir la qualité de vie pour toutes et tous

### CULTURE ET SPORTS

Le canton doit s'engager dans une politique de subventionnement des acteurs culturels amateurs et professionnels qui soit efficace et non bureaucratique, (guichet unique et création d'une seule entité de subventionnement qui cumulerait l'ensemble des montants alloués à la culture).

L'Etat doit également augmenter les mandats à des acteurs et actrices des mondes de l'art, de la culture et des sports pour développer des activités avec les habitant·e·s et harmoniser les offres dans ces domaines, et ce dans toutes les régions du canton (festivals, tournois, entraînements, architecture provisoire, etc.).

Il faut aussi élargir l'usage de la carte culture de Caritas pour permettre aux personnes moins favorisées d'accéder à la culture.

Le sport ne doit pas être le « sujet mineur » le plus important au monde. Le sport et l'exercice physique permettent des changements sociétaux, que nous défendons. Voilà pourquoi le **CG-PCS** souhaite développer une stratégie cantonale du sport et des activités physiques dans une volonté d'égalité des genres et de développement durable. Dans ce sens, le sport pour toutes et tous et le sport santé doivent être encouragés.

Nous voulons offrir et construire des infrastructures sportives de qualité au service de la population de notre canton. L'Etat doit donc soutenir les communes pour le financement des infrastructures sportives.

### SÉCURITÉ ET COHÉSION SOCIALE

La sécurité intérieure devrait garder l'équilibre entre les droits démocratiques et les libertés (par exemple la protection des données, le droit d'association, la liberté d'expression, la protection du domicile, etc.) d'une part, et les droits d'intervention et les mesures préventives de l'Etat pour la protection des personnes et des règles de la société (par exemple les interventions de police, les contrôles, la surveillance téléphonique, les perquisitions, etc.) d'autre part.

La police et les tribunaux doivent disposer de moyens appropriés, en particulier d'outils digitaux et d'une infrastructure adaptés, ainsi que d'un personnel bien formé et des effectifs adéquats, afin d'exercer leur travail dans la proximité des citoyen·ne·s et de manière efficace et rapide. Une procédure judiciaire ne doit pas impacter négativement la situation économique des Fribourgeois·e·s. Dans ce sens, le **CG-PCS** exige une digitalisation complète de la justice cantonale, avec les ressources nécessaires pour cette transition.

Les citoyen·ne·s au bénéfice d'un permis B ou C doivent pouvoir intégrer les forces de l'ordre.

La prévention implique une coopération avec les familles, les associations sportives et de jeunesse, les services scolaires et sociaux, etc. afin de soutenir les jeunes en situation délicate. Une sensibilisation du public doit également y contribuer.

## 6. Un canton moderne et dynamique

### DROITS DÉMOCRATIQUES ET INSTITUTIONS POLITIQUES DYNAMIQUES

L'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux étrangers au niveau cantonal doit être accordé par une modification constitutionnelle. La condition de séjour en Suisse pour obtenir le droit de vote ne doit pas dépasser 5 ans.

Les programmes d'intégration doivent être renforcés en utilisant une synergie entre les associations et groupes d'intérêt et les autorités cantonales et communales.

Le **CG-PCS** est favorable au droit de vote à partir de 16 ans dans le canton de Fribourg.

### ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PRESTATIONS POUR LES CITOYEN·NE·S

L'administration doit être proche des citoyens notamment des personnes qui ne connaissent pas tous les rouages de son organisation qui doit être rationnelle et efficace. La Direction de la santé et des affaires sociales a ouvert un guichet unique. A cet effet, il y a lieu de développer des services d'information multilingues capables d'orienter les citoyens sur les services compétents.

Un service de traduction devrait être offert aux partis politiques et organisations reconnues d'utilité publique pour faciliter la communication et compréhension entre les deux communautés linguistiques principales de notre canton.

Le principe d'assurer l'égalité entre hommes et femmes notamment dans les domaines de la santé et l'enseignement doit être la règle. L'Etat-employeur doit également encourager le travail partagé (job splitting et job sharing).

L'administration cantonale en tant qu'employeur doit entreprendre tous les efforts nécessaires pour maintenir en emploi des personnes atteintes de maladies ou accidents et offrir de nouvelles places de travail à d'autres personnes en situation de handicap.

Nous souhaitons introduire une semaine de vacances de plus pour tous les employé·e·s de l'Etat (5 semaines actuellement) et 20 jours de congé de paternité (10 jours actuellement), car leur engagement a contribué au bon fonctionnement et à la bonne situation financière de l'Etat. L'Etat, en faisant preuve d'exemplarité doit œuvrer afin que les entreprises du secteur privé accordent des conditions similaires.

Les entreprises qui appartiennent au canton doivent donner l'exemple du partenariat social, c'est pourquoi notre parti exige qu'elles signent une convention collective de travail avec un ou plusieurs syndicats.

La pluralité politique est une richesse pour le développement de nouvelles idées et la meilleure représentativité des différentes sensibilités de notre canton. L'engagement politique est toujours difficile pour les salarié·e·s et les petits indépendants. La compensation de perte de salaire doit permettre à quiconque de s'engager politiquement à tous les niveaux.

Le mode d'élection proportionnel pour le Grand Conseil et les Conseils généraux doit permettre les apparentements, comme c'est le cas pour les élections au Conseil national.

L'engagement des élus au niveau cantonal et communal, exécutif ou législatif doit être mieux reconnu et valorisé afin de redécouvrir les valeurs d'un engagement citoyen.

L'intérêt pour la chose publique doit être encouragé notamment auprès des jeunes et des femmes par des moyens innovateurs

La participation des jeunes doit être encouragée afin qu'ils/elles aient des opportunités de réaliser des projets leur permettant de s'impliquer.

## COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES ET FUSIONS

Une fusion doit être un projet populaire allant au-delà des simples raisonnements économiques et fiscaux. Les critères géographiques, historiques, démographiques, et sociaux doivent également être pris en compte. Il est en plus essentiel de concentrer les développements d'entités d'habitation ou de services et de les pourvoir des infrastructures nécessaires en particulier au niveau de la mobilité et de la performance des transports publics.

Les fusions doivent être des projets participatifs qui impliquent les populations concernées. En particulier, le projet de fusion du chef-lieu cantonal doit être fortement soutenu. Le **CG-PCS** est d'ailleurs le seul parti dont l'ensemble des sections des communes concernées soutiennent cette fusion. Les moyens nécessaires doivent être accordés afin de permettre le développement de la commune fusionnée. D'autre part, nous demandons que le processus de fusion soit participatif, car cela est crucial pour le succès de la fusion du Grand Fribourg.

Les collaborations intercommunales ou régionales (cercles scolaires, CO, EMS, routes, épuration) continueront d'être favorisées. Mais aussi des collaborations en termes de fonctionnement comme la mise en commun de structures efficaces et rationnelles pour les polices locales ou communales ainsi que pour la défense incendie par exemple.

Les charges et infrastructures supplémentaires qu'assument les communes-centres (culture, écoles supérieures, forte présence de personnes de conditions modestes, transports publics) doivent être reconnues et les moyens doivent être répartis en conséquence.

Il faut poursuivre la clarification des tâches entre canton et communes et adapter en conséquence les lois et incidences financières.

Les Conseils généraux doivent être de véritables parlements donc jouir de plus de compétences (droit de motion, commission d'enquête, ...) aux fins d'obtenir un juste équilibre entre l'Exécutif et le Législatif, notamment en matière d'aménagement du territoire, où seul le canton de Soleure connaît la même situation que celle de Fribourg.

Le statut de commune officiellement bilingue ne doit pas être un choix économique. L'Etat doit encourager les communes qui souhaitent ce statut à faire les adaptations nécessaires et les soutenir dans les tâches de traduction de documents administratifs.

Le **CG-PCS** préconise une large réflexion sur les structures institutionnelles de notre canton, visant à renforcer les régions et leur développement.